



**LE PARI D'UN EMPLOI FAMILIAL DECLARE,
ORGANISE ET PROFESSIONNALISE EN
EUROPE : VERS LA CONSTRUCTION D'UNE
UNION PLUS COMPETITIVE, PLUS SOCIALE
ET PLUS SOLIDAIRE.**

15 JANVIER 2010



SOMMAIRE

Introduction	Page 3
I. L'emploi familial facteur clé d'emploi, de croissance et de compétitivité en Europe	Page 5
II. L'écosystème du particulier-employeur en France : exemple d'une structuration réussie	Page 7
III. Les grands chantiers européens des emplois familiaux	Page 9



Alors que l'Union européenne s'apprête à fixer ses axes stratégiques en matière de croissance et d'emploi pour la décennie à venir, la Fédération des Particuliers-employeurs de France (Fepem), principal représentant de l'emploi familial en France, tient à rappeler les enjeux fondamentaux de son secteur pour l'Union européenne et ses Etats membres.

En effet, constituant l'une des premières sources d'emplois non délocalisables au sein de l'UE, les emplois familiaux sont aujourd'hui l'un des moteurs avérés de la croissance en Europe et le seront encore davantage dans les années à venir face aux besoins croissants des familles et aux mutations sociétales (*vieillesse démographique, soutien de la natalité, accroissement du travail féminin, nouvelles formes d'organisation du travail, etc*).

Par ailleurs, en raison de la mission de cohésion sociale de proximité assurée par le binôme 'particulier-employeur / salarié', ce secteur représente aujourd'hui un écosystème structurant de la société, en intégrant des publics souvent isolés : personnes dépendantes ou salariés peu qualifiés.

Enfin, au-delà des enjeux économiques et sociaux, le secteur est également porteur d'un véritable projet de société, visant à accompagner la modernisation de la société européenne et son passage vers la société de l'information.

En permettant aux particuliers-employeurs et à leurs salariés d'accéder aux technologies de l'information et de la communication (TIC), via la formation professionnelle notamment, le secteur peut sensibiliser des dizaines de milliers de citoyens à la nouvelle gouvernance numérique émergente.



I. L'emploi familial : facteur clé de croissance, d'emploi et de compétitivité en Europe.

A. Définition de l'emploi familial et rôle de la Fepem en France

L'emploi familial est le secteur rassemblant l'ensemble des métiers répondant aux besoins des familles et des particuliers, qu'il s'agisse notamment de la garde d'enfants, de la prise en charge de la dépendance ou du handicap, ou de la gestion du cadre de vie.

En France, les particuliers employant directement un salarié à domicile et représentés par la Fepem, forment 86 % du secteur, soit 3,5 millions de particuliers-employeurs et 1,6 million de salariés.

B. Chiffres du secteur dans différents Etats membres et nécessité de créer un observatoire européen du secteur

Bien que les activités du secteur de l'emploi familial concernent potentiellement 10 à 20 % de la population européenne (travailleurs et bénéficiaires), il n'existe aujourd'hui que peu de chiffres sur le secteur, aujourd'hui mal identifié et fractionné par métiers (garde d'enfants, dépendance etc.). Par ailleurs, ces activités sont généralement liées à une économie informelle, difficile à identifier et à quantifier avec précision.

La Fepem estime, par conséquent, que l'Union européenne devrait se doter d'un Observatoire européen de l'emploi familial ou apporter son appui à la



société civile pour le constituer. L'objectif de ce nouvel organisme serait de fournir davantage d'informations sur le secteur (études et statistiques) et de permettre aux pouvoirs publics d'établir des politiques adaptées à la réalité du terrain.

Les chiffres dont dispose aujourd'hui la Fepem sont des estimations effectuées à partir des données disponibles et d'une étude réalisée au sein de plusieurs Etats membres, notamment l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume Uni et l'Italie.

L'emploi familial en Europe ¹					
	Nombre de salariés employés directement et déclarés (et part de l'emploi total)	Part de l'emploi direct au sein de l'emploi familial	Part de l'emploi prestataire ou associatif au sein de l'emploi familial	Part de l'emploi public au sein de l'emploi familial	Taux d'emploi non déclaré (estimation)
Allemagne	200 000 (0,5 %)	1,85 %	0,15 %	0 %	98 %
Autriche	10 000 (0,25 %)	80 %	nc	0 %	94 %
France	1,6 million (7 %)	87 %	13 %	0 %	
Italie	600 000 (2,5 %)	nc	nc	Nc	50%

Enfin, il convient de noter que l'ensemble des Etats membres interrogés considèrent que le secteur devrait bénéficier d'une croissance à deux chiffres dans les dix années à venir.

¹ Chiffres issus de l'étude réalisée par le Crédoc en Avril 2008



C. Mutations de la société et adaptation du secteur

Dans plusieurs Etats membres de l'UE, les mutations profondes de la société liées aux changements démographiques (vieillesse de la population, immigration), à la progression du travail féminin et au passage vers une société numérique, ont transformé les emplois familiaux en un secteur économique et social stratégique, au carrefour de nombreuses politiques publiques : emploi, formation professionnelle, organisation du travail, santé et dépendance, famille, immigration et enjeux numériques.

Par ailleurs, la croissance exponentielle du secteur en Europe –qui pourrait représenter entre 15 et 20 millions d'emplois (estimations de la Commission européenne) pour environ 30 à 40 millions de bénéficiaires, constitue aujourd'hui l'un des piliers du paysage social des différents Etats membres de l'Union.

D. Nécessité d'une convergence entre volonté politique européenne et mobilisation de la société civile

S'il existe aujourd'hui une prise de conscience politique progressive des enjeux attachés à ce secteur d'activité, la diversité des systèmes d'organisation entre Etats membres et les compétences subsidiaires de l'Union sur certaines des politiques publiques concernées, rendent la coopération parfois délicate.

Pour autant, les enjeux du secteur sont largement partagés par les différents Etats membres qui gagnerait à coopérer davantage par l'échange de bonnes pratiques et la confrontation d'idées. A ce titre, il apparaîtrait opportun de faire naître une volonté politique sur ces sujets en réaffirmant avec force les objectifs de l'agenda de Lisbonne.



II. L'écosystème du particulier-employeur en France : exemple d'une structuration réussie

A. Un modèle encadré grâce à une coopération étroite avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux

Depuis plus de 30 ans la FEPEM structure le secteur de l'emploi familial pour offrir le meilleur service possible aux particuliers-employeurs et protéger les droits des salariés.

Ce double objectif s'est traduit par une politique active de lutte contre le travail non déclaré et d'accès à la formation professionnelle pour les salariés du secteur, au travers de la création d'organismes dédiés, d'une ingénierie pédagogique innovante et d'outils de simplification adaptés.

Cette démarche a abouti à la création d'un Observatoire du secteur et d'une collaboration active avec le gouvernement français et les autorités européennes sur les enjeux numériques.

1. La création, par la Fepem, d'organismes structurant le secteur de l'emploi familial :

- 1973 : Le Groupe IRCSEM en charge de la gestion des retraites des salariés, caisse de prévoyance et mutuelle du secteur ;
- 1994 : L'Institut Fepem de l'Emploi Familial, institut de formation professionnelle du secteur s'appuyant sur près de 400 organismes de formation couvrant l'ensemble du territoire français et pilotant l'ingénierie de formation (notamment les programmes numériques).
- 2007 : L'Observatoire des particuliers-employeurs, chargé de produire de la connaissance sur le secteur.



2. La mise en place de mécanismes propres au secteur :

La Fepem a, par ailleurs, accompagné la mise en place d'outils de structuration et d'organisation du secteur en coopération avec le Gouvernement français et différents partenaires :

- **1995** : Création du Chèque emploi service remplacé en 2005 par le Chèque Emploi Service Universel (CESU) ayant permis de simplifier les démarches administratives des particuliers et d'introduire un régime fiscal incitatif.

En 1995, le secteur comptait 700 000 particuliers-employeurs, et près de 1.200.000 deux ans après l'adoption du CESU.

- **2009** : Création d'un Centre de formalité numérique, plateforme de convergence et d'interopérabilité entre différents opérateurs, permettant de centraliser et de simplifier l'accès au statut de particulier-employeur.
- **2010** : Création de Centres Ressources des particuliers-employeurs ayant pour finalité d'accompagner l'emploi directe et intermédié ainsi que la professionnalisation du secteur.

3. Enfin, la Fepem s'est engagée par des conventions contraignantes dans le cadre de :

- L'accompagnement de la dépendance et de la petite enfance,
- La prévention des risques professionnels des salariés du secteur.

B. Les mécanismes de financement du secteur

Le secteur et ses organismes s'auto-financent par le biais d'un Fonds du paritarisme. Ainsi 0,25% de la masse salariale annuelle est reversé à un fonds de mutualisation, répartis entre les différentes organisations représentatives du secteur au regard des actions réalisées et éligibles.



III. Les grands chantiers européens des emplois familiaux

Le modèle français du particulier-employeur n'a pas aujourd'hui d'équivalent dans les autres Etats membres et est identifié comme un modèle de bonnes pratiques à diffuser.

Une coopération européenne favorisant l'émergence et la structuration de ce secteur d'activité permettrait à la fois de **renforcer la cohésion sociale au sein des Etats membres et d'accroître la compétitivité européenne, au travers de l'essor d'une économie de la connaissance par numérique.**

Dans cette perspective, la Fepem estime que l'Union européenne doit se saisir de cinq chantiers prioritaires :

- A. La lutte contre le travail non déclaré et la création d'emplois de proximité
- B. Les enjeux démographiques.
- C. La politique de formation professionnelle et de compétitivité.
- D. Les enjeux numériques.
- E. La protection sociale, la santé au travail et les conditions de travail des salariés du secteur.



A. Lutte contre le travail non déclaré et création d'emplois de proximité

La majorité des Etats membres connaissent des taux de travail non déclaré dans le secteur extrêmement élevé, qui empêchent les emplois familiaux de se moderniser et de jouer leur rôle d'intégration sociale, économique et numérique.

En France, par exemple, les particuliers-employeurs créent plus de 70 000 emplois déclarés tous les ans, alors que le secteur compte déjà 1,6 million de salariés.

A ce titre, la Fepem préconise à l'Union européenne de se doter d'objectifs clairs en matière de travail déclaré, et de mettre en place une plateforme de coopération destinée à favoriser les échanges de bonnes pratiques sur le sujet.

La Fepem estime que la mise en place de dispositifs fiscaux adaptés et d'outils de déclaration et de simplification, tels que le Chèque emploi service universel, peuvent permettre de faire évoluer les comportements des citoyens dans le recours aux services.

On notera par ailleurs, qu'en France, les 3.5 millions de particuliers-employeurs génèrent près de 10 milliards d'euros de masse salariale annuelle, soit près de 5 milliards d'euros de cotisations sociales pour l'Etat.



B. Enjeux démographiques.

Dans la mesure où les services proposés facilitent la vie quotidienne des ménages et permettent l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, ils sont devenus un élément clé de plusieurs axes européens :

- la solidarité entre les générations
- Le vieillissement démographique :
 - accompagnement des personnes dépendantes,
 - accompagnement des familles dans la charge de leurs enfants leur permettant d'avoir plus d'enfants
- La conciliation entre vie privée, vie familiale et vie professionnelle

La Fepem estime qu'il conviendrait pour l'Union européenne :

- de traiter ces différents sujets en relançant l'action de l'Alliance européenne pour les familles et en valorisant son action auprès des Etats membres,
- de rédiger une communication sur les enjeux de la famille en Europe destinée à relancer la réflexion et les initiatives des Etats membres en la matière.



C. La politique de formation professionnelle et de compétitivité.

La création de l'institut FEPEM de l'Emploi Familial marque un tournant décisif et visionnaire de l'engagement de la Fédération, considérant la formation professionnelle des salariés du secteur comme un gage de qualité du service.

En effet, les tâches traditionnellement assumées par la famille sont alors transférées à des tiers, soumis à des obligations professionnelles assorties en termes de responsabilité et de qualité. A l'instar des autres secteurs économiques, les salariés doivent alors se doter des qualifications nécessaires à l'exercice de leur métier.

La Fepem et l'IFEF ont donc élaboré, avec le soutien du Gouvernement français, trois certifications professionnelles dans les domaines de l'accompagnement de la dépendance, de la garde d'enfants et du maintien du cadre de vie. Ces formations peuvent être suivies dans l'un des 400 centres de formation partenaires couvrant l'ensemble du territoire.

Au niveau européen, les Etats membres mériteraient d'être encouragés dans la mise en œuvre de démarches similaires tout en travaillant sur la reconnaissance des diplômes pour faciliter les migrations au sein de l'UE.

Par ailleurs, la volumétrie du secteur a imposé à la FEPEM et à l'IFEF d'innover en développant un programme de formation numérique. L'objectif étant de permettre à l'ensemble des salariés du secteur de bénéficier de ces formations et d'acquérir les compétences et savoir-faire propres à l'exercice du métier.



A ce titre, la Fepem recommande aux institutions de l'Union d'incorporer le secteur des emplois familiaux dans ses stratégies numériques, économiques et sociales. Leur succès dépendra de la capacité de mobiliser ce secteur au travers de l'ensemble de l'Union, dont le potentiel demeure encore largement ignoré.

Par ailleurs, il conviendrait que la Commission prévoit de mettre en place de nouveaux financements pour encourager les représentants de la société civile européenne à coopérer davantage dans ce domaine.

D. Enjeux numériques.

En développant une offre de services accessible par Internet, les emplois familiaux favorisent l'insertion numérique de particulier-employeurs dont une majorité (en France à tout le moins) sont des personnes âgées de plus de 60 souvent exclues de cet environnement.

A l'heure où la société s'ancre durablement dans une ère numérique (services publics numériques, services marchands numériques, réseaux sociaux sur Internet...), une nouvelle forme de gouvernance semble émerger.

La modernisation de l'emploi familial et son intégration dans l'ère numérique constituent donc des garanties nécessaires pour assurer une continuité démocratique en Europe.



E. La protection sociale, la santé au travail et les conditions de travail des salariés du secteur.

A l'exception du modèle organisé en France, la grande majorité des salariés de ce secteur ne bénéficient d'aucune couverture sociale et se trouvent largement exposés au cours de leurs heures de travail.

Sur ce point, et en raison des inquiétudes exprimées par les institutions européennes concernant les conditions de travail et les risques professionnels de troubles musculo-squelettiques des salariés, la Fepem recommande aux autorités européennes de travailler sur l'amélioration des conditions de travail et de favoriser les études comparatives d'Eurofound sur le sujet.